

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de votants : 12

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Lucien OLIVER.*

**Procurations**

Alain BOUDOU à Guy BATHEROSSE, Marie SULKOWSKY à Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO à Jacques MAUREL-CHARTRON

**Absents**

*Guy CAVALIE, Emilie BRUNO.*

**1- Nomination secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et nomme secrétaire de séance :

➤ Annie IMBERT

**VOTANTS**                    POUR :    12            CONTRE :    0            ABSTENTION :    0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Annie IMBERT,



Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20260305-del1-CM-5mars26-DE Date de télétransmission : 10/03/2026 Date de réception préfecture : 10/03/2026
--

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de votants : 12

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, Lucien OLIVER.*

**Procurations**

Alain BOUDOU à Guy BATHEROSSE, Marie SULKOWSKY à Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO à Jacques MAUREL-CHARTROU

**Absents**

*Guy CAVALIE, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance :**

Annie IMBERT

## 2- Approbation du procès-verbal du 12/02/2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal des 12/02/2026 et demande si des observations sont à signaler sur sa rédaction.

Sans observations, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

➤ PV du Conseil Municipal du 12/02/2026

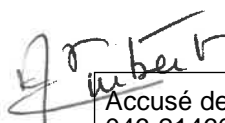
**VOTANTS**                    POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20260305-del2-CM-5mars26-DE Date de télétransmission : 10/03/2026 Date de réception préfecture : 10/03/2026
--

Séance du 05 mars 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	9	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTRON, Catherine GREGORY, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD

**Procurat ion(s) :**

Marie SULKOWSKI à Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO à Jacques MAUREL-CHARTRON

**Etai(en)t absent(s) :**

Guy CAVALIE-Emilie BRUNO

Date de la convocation
27 février 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
09 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le            A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Annie IMBERT

<u>  </u> / <u>  </u> / <u>  </u>
et publication du
<u>  </u> / <u>  </u> / <u>  </u>

<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>
---

réuni sous la présidence de Lucien OLIVER,

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	1 640 775,04
	Réalisé :	421 890,92
	Reste à réaliser :	525 457,80
Recettes :	Prévu :	1 640 775,04
	Réalisé :	921 131,73
	Reste à réaliser :	112 263,00

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	1 085 330,03
	Réalisé :	812 350,17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 085 330,03
	Réalisé :	1 085 374,01
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	499 240,81
Fonctionnement :	273 023,84
Résultat global :	772 264,65

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CAPDENAC

Le Maire Guy BATHEROSSE le(s) secrétaire(s) de séance



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260305-Del3-cfu-5mar26-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Réunion du 05 mars 2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de votants : 12

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Lucien OLIVER.*

**Procurations**

Alain BOUDOU à Guy BATHEROSSE, Marie SULKOWSKY à Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO à Jacques MAUREL-CHARTRON

**Absents**

*Guy CAVALIE, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance :**

Annie IMBERT

**4-Conventions boutiques au donjon**

Le maire donne lecture de la convention avec la « Boutique éphémère » représentée par Madame Françoise VANTAUX, qui s'installe dans la salle du rez-de-chaussée de la Tour de Modon du 01 au 22 août 2026

Puis le Maire donne lecture de la convention avec Madame Christine De Boissieu proposant d'ouvrir une galerie d'artisanat d'art au rez-de-chaussée de la Tour de Modon du 12 au 27 juillet 2026

Le maire propose de fixer, pour ces expositions vente d'artisans d'art, la location à 1 € par jour d'ouverture et par exposant.

Le maire propose de valider ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de ces deux conventions et mandate le Maire pour les signer.

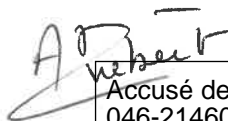
**VOTANTS**                    POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260305-del4-CM-5mars26-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2026  
Date de réception préfecture : 10/03/2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de votants : 12

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, Lucien OLIVER.*

**Procurations**

Alain BOUDOU à Guy BATHEROSSE, Marie SULKOWSKY à Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO à Jacques MAUREL-CHARTROU

**Absents**

*Guy CAVALIE, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance :**

Annie IMBERT

**5- Achat terrain Laurent GINESTE au Causse**

Le Maire fait part de la demande faite par un administré propriétaire d'une parcelle au Causse de la parcelle D1750 qui sollicite l'achat d'un terrain communal.

Le Maire informe que le terrain sollicité est le délaissé d'une ancienne voie communale désaffectée suite à la création de la déviation de Figeac entre les ronds-points de l'Aiguille et de Lacapelette.

Ce terrain présente une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup>.

Le maire propose de solliciter une offre de prix auprès du demandeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité ;

**VOTANTS**                    POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260305-del5-CM-5mars26-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2026  
Date de réception préfecture : 10/03/2026



**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de votants : 11

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Lucien OLIVER.*

**Procurations**

Alain BOUDOU à Guy BATHEROSSE, Marie SULKOWSKY à Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO à Jacques MAUREL-CHARTRON

**Absents**

*Guy CAVALIE, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance :**

Madame Annie Imbert se retire de l'assemblée

**6-Convention occupation temporaire hangar à  
Tourtonde**

Le Maire rappelle qu'une partie du hangar de Tourtonde appartenant à Madame Annie Imbert sert de remise aux décorations de Noël, aucun bâtiment communal n'étant disponible.

Le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition à titre gratuit proposée par Madame Annie Imbert et propose de la valider.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité ;

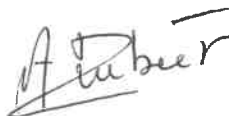
**VOTANTS**                    POUR : 11            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260305-del6-CM-5mars26-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2026  
Date de réception préfecture : 10/03/2026

# Convention d'occupation temporaire

Une convention pour occupation temporaire d'une partie de Hangar est passée entre :

D'une part

- Madame Annie Imbert résidant 260, Route du Vern 46100 Capdenac, propriétaire

Et d'autre part

- La Commune de Capdenac, 10 Place Lucter 46100 Capdenac  
représentée par son Maire

La présente Convention a pour objet l'occupation à titre temporaire annuelle d'une partie de Hangar, en propriété de Madame Annie Imbert, situé à Tourtonde, sur la parcelle cadastrée n° D 320, pour y stocker les décorations de Noël.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement, elle prend effet à la date de signature des parties.

Elle vaut autorisation d'occupation d'une partie du hangar ; elle est établie à titre précaire et révocable, à tout moment, à l'origine de chacune des parties.

Le hangar est mis en partie à disposition de la commune de Capdenac afin de stocker les décorations de Noël, la commune de Capdenac s'engage à utiliser le local dans les strictes limites de stockage exclusion faite de tous produits inflammables ou explosifs.

En contrepartie de la mise à disposition à titre gratuit, la commune de Capdenac s'engage à entretenir correctement l'aire de stockage afin de la conserver propre à son usage et d'en entretenir son accès par une tonte régulière.

La Commune de Capdenac devra assurer le stockage contre tous les risques pouvant résulter de ses activités et de son occupation en analogie à une location

Madame Annie Imbert se dégage de toute responsabilité concernant les objets entreposés.

Fait à Capdenac le : 09/03/2025

Annie Imbert

*A Imbert*

Mairie de Capdenac



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260305-del6-CM-5mars26-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2026  
Date de réception préfecture : 10/03/2026